

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 1/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

n°CAS:

5949-29-1

Numéro d'identification UE:

607-750-00-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119457026-42

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de traitement du vin.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Eaton Technologies GmbH**

Langenlonsheim Branch

An den Nahewiesen 24

55450 Langenlonsheim

Germany

**Téléphone:** +49 6704 204-0 (Diese Nummer ist nur zu Bürozeiten besetzt.)

**Télécopie:** +49 6704 204-121

**E-mail:** SDB@Eaton.com

**Site web:** www.eaton.com/filtration

Notfallauskunft bei Vergiftungen: Giftinformationszentrum Mainz (Deutsch und Englisch).

Emergency medical information: Poison information center Mainz (German and English).

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 6131 19240

Notfallauskunft bei Vergiftungen: Giftinformationszentrum Mainz (Deutsch und Englisch).

Emergency medical information: Poison information center Mainz (German and English)., 24h: +49 6131 19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### \* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 2/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### \* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS07**

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Conseils de prudence Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

### 2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

Description:

2-hydroxy-1,2,3-propane tricarboxylique, acide citrique

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 5949-29-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42	<b>ZITRONENSÄURE, WASSERHALTIG</b> La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	100 %

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 3/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Changer les vêtements souillés ou mouillés.

### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## \* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritant.

Réaction: Irritant pour les yeux. Irritation des voix respiratoires

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Brouillard d'eau. Mousse, Poudre d'extinction  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de pyrolyse, toxique

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4. Indications diverses

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuel S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Abattre la poussière avec un jet d'eau.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 4/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage:

Recueillir mécaniquement. Éviter la formation de poussière.

Rincer abondamment avec de l'eau.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Mesures de protection incendie:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Risque de formation d'un mélange air-poussière explosif.

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever les vêtements souillés, imprégnés Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Matériau approprié pour le sol: Résistant aux acides

#### matériaux d'emballage:

Conservé/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conservé le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de l'humidité.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases), Comburant, Solvant

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 11 - Solides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

À observer:

Valeur-limite générale pour la poussière (fraction alvéolaire) : 3 mg/m<sup>3</sup> (TRGS 900)

Valeur-limite générale pour la poussière (fraction inhalable) : 10 mg/m<sup>3</sup> (TRGS 900)

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 5/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### Protection de la peau:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Matériau approprié: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants pour le produit/substance/préparation.

Choix des gants en tenant compte des temps de perforation, des taux de perméation et de la dégradation.

Temps de pénétration: Interroger le fabricant pour connaître le temps exact de perforation et le respecter.

NBR (Caoutchouc nitrile): > 0,11 mm

Temps de pénétration > 480 min.

### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Génération/dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié: à court terme: Dispositif de filtration (NF EN 147) P 1

### Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: cristallin

Couleur: transparent; blanchâtre

Odeur: sans odour

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	1,8	25 °C	② Gehalt an gelöster Substanz: 5 %
Point de fusion	≈ 135 - 152 °C		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	≈ 153 °C		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	1,54 - 1,67 g/mL	20 °C	
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	850 - 950 kg/m <sup>3</sup>		
Solubilité dans l'eau	≈ 1 330 g/L	20 °C	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	-1,72		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 6/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : alcalies (bases) , Comburant, fortes; Agent réducteur

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger de l'humidité.

Eloigner toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Réaction: Comburant, Agent réducteur Base

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

non connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### \* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë:

DL50: Souris: 5.400 mg/kg

#### Toxicité dermique aiguë:

DL50: Rat: > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.:

Lapin: Irritant

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

par inhalation , irritant.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 7/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aquatique:

Toxicité pour le poisson:

Leuciscus idus (aunée dorée) CL50: 96 h: 440-760 mg/l, OCDE 203

Toxicité pour la daphnia:

Daphnia magna CL50: 24h: 1535 mg/l

Daphnia magna EC<sub>50</sub>: 72 h: 120 mg/l

##### Effets dans les stations d'épuration:

Le produit est Acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

##### Autres informations écotoxicologiques:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Informations complémentaires:

Autres indications écologiques: Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre. Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Coefficient de partage: n-octanol/eau:

-1,72

##### Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux directives en vigueur. Chaque producteur de déchets doit attribuer des codes de déchet CED en fonction de la branche et du processus et doit choisir le moyen d'élimination correspondant.

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 nov. 2022

Date d'édition: 11 nov. 2022

Version: 7



Powering Business Worldwide

Page 8/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [DE] Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

#### Störfallverordnung (12. BImSchV)

##### Remarque:

Unterliegt nicht der StörfallV.

#### Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

##### Ziffer 1:

5.2.1

#### Classe risque aquatique

##### WGK:

1 - schwach wassergefährdend

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 11 nov. 2022

**Date d'édition:** 11 nov. 2022

**Version:** 7



Powering Business Worldwide

Page 9/9

## Acide citrique "monohydrate"<sup>2</sup>

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.